

C-02 Structure de la Gestion des urgences sur les chantiers

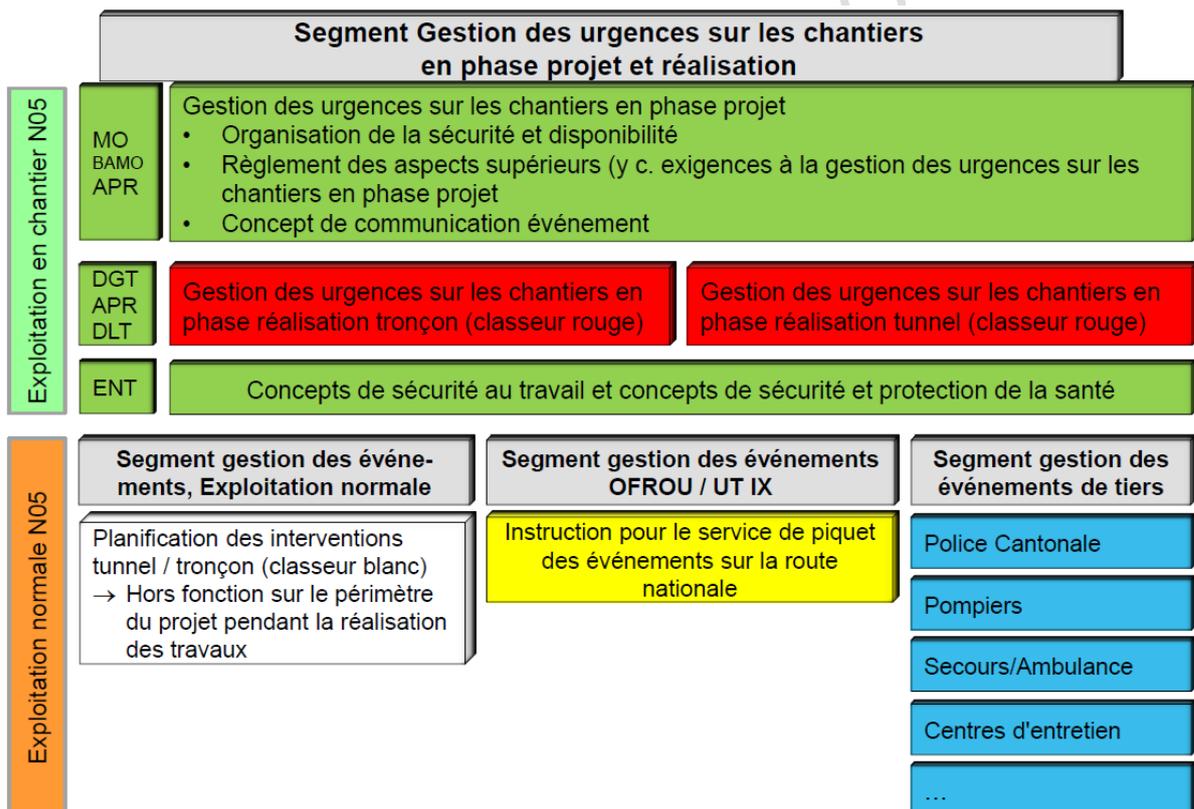
1. Structure de la Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet et réalisation

1.1 Segments de la pyramide de sécurité

Les documents pour la mise en œuvre et la garantie de la sécurité des usagers de la route et des personnes intervenant sur le chantier, ainsi que la disponibilité des ouvrages et installations pour le projet d'entretien N05 UPIaNS Colombier-Cornaux sont basés sur les quatre documents suivants:

- Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet
- Gestion d'intervention des tiers (police, pompiers, ambulance, centres d'entretien)
- Gestion d'intervention « OFROU / Unité territoriale IX »
- Gestion des événements exploitation normale

Pyramide de sécurité



Légende: MO = Maître de l'Ouvrage, APR = Auteur du projet, DGT = Direction générale des travaux, BAMO = Bureau d'appui au Maître de l'Ouvrage, DLT = Direction locale des travaux, ENT = Entreprise

Dans la pyramide de sécurité, les éléments existants des segments exploitation normale de la route nationale sont indiqués en bleu (Gestion d'intervention de tiers), en jaune (Gestion d'intervention OFROU/UT IX) et en blanc (Gestion des événements exploitation normale).

Pour la durée du chantier des travaux d'entretien, un segment « Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet » sera disposé par-dessus les segments de l'exploitation normale. Il s'appuie sur les trois segments existants.

Dans la partie de la Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet de la pyramide de sécurité (rectangles verts), les responsabilités par élément pour l'établissement des documents pour la réalisation sont indiquées.

La Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet est établie par les auteurs de projet génie civil et BSA dans la phase MK/AP. Le dossier est approfondi dans la phase MP/DP. Le BAMO soutient les auteurs de projet lors de l'établissement.

La Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet ainsi que les exigences du « concept sécurité au travail entreprise » doivent être établies pour les documents d'appel d'offres par les auteurs de projet GC et BSA en commun.

L'auteur de projet GC pilote l'opération pour la Gestion des urgences sur les chantiers ainsi que les exigences pour la réalisation et le concept sécurité au travail. L'auteur de projet BSA est responsable pour les parties BSA.

La période de l'élaboration et le type de Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet sont définis par le manuel technique de l'OFROU.

Cette marche à suivre permet d'obtenir une qualité élevée de chaque phase de projet partiel des Gestions des urgences sur les chantiers.

1.2 Segments des Gestions des urgences sur les chantiers en phase projet et réalisation

Le segment des Gestions des urgences sur les chantiers en phase projet et réalisation se compose des éléments suivants :

- Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet (phases EK-/GP jusqu'à 41 (appel d'offres))
- Gestion des urgences sur les chantiers en phase réalisation tronçon CIO / en tunnel (phase réalisation)
- Sécurité au travail et protection de la santé

Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet (phase EK-/GP à 41)

La Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet (phase EK-/GP à 41) détermine les dispositions et règles de comportements à prendre lors d'événements extraordinaires externes ou techniques dans la zone du chantier, ainsi que celles du trafic avec incidence sur la zone de chantier. La Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet garantit des exigences uniformisées pour les Gestions des urgences sur les chantiers en phase réalisation des différents tronçons de chantier.

Dans le cadre des travaux d'assainissement du projet partiel N05 NE - Serrières - St-Blaise (TP2), de nombreux intervenants et entreprises différentes pour le génie civil et pour le BSA seront impliqués, ce qui nécessite que la sécurité générale du chantier (y c. la sécurité au travail) soit coordonnée de manière judicieuse par le Maître de l'Ouvrage. Pour le projet partiel N05 St-Blaise - Cornaux (TP3) la Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet fournit les exigences pour la gestion des urgences sur les chantiers en phase réalisation « tronçon à ciel ouvert ».

La Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet (phase EK-/GP à 41) est élaborée par les auteurs de projet GC et BSA en collaboration avec le BAMO. Le

groupe réduit GUC l'approuve et conseille les auteurs de projet. Il sert à fournir à tous les intervenants sur le projet, les exigences, les éléments et les données spécifiques pour garantir la sécurité des usagers de la route et des personnes qui interviennent sur le chantier, ainsi que d'assurer la disponibilité des ouvrages et installations dans la zone du chantier.

Les Gestions des urgences sur les chantiers en phase projet et en phase réalisation sont basées sur le principe de la responsabilité propre à chacun:

Toutes les personnes intervenant sur le projet et sur la réalisation (voir destinataires) sont responsables du fait que la sécurité du trafic et du chantier, ainsi que la disponibilité de la route nationale pendant les travaux soient garanties à tout moment (responsabilité propre à chacun).

Le Maître de l'Ouvrage (OFROU) en tient déjà compte lors de l'acquisition des planificateurs et entreprises (évaluation de l'aptitude et compétences). Cela signifie également que le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de facturer ou réduire les honoraires lors de négligences ou de fautes graves, car les conséquences seront à la charge de leurs auteurs.

Gestion des urgences sur les chantiers en phase réalisation tunnel et CIO

Les chantiers sur les routes nationales ont des exigences élevées envers les personnes réalisant les travaux et les usagers de la route. En cas d'accident dans la zone du chantier, l'accès au lieu d'accident, le sauvetage et le dégagement des voies de circulation sont plus difficiles.

Afin que les services d'interventions puissent accéder le plus rapidement possible sur le lieu d'accident, une Gestion des urgences sur les chantiers en phase réalisation (tunnel et CIO) est à établir pour chaque tronçon partiel (TP).

Pour la réalisation des travaux, la planification des interventions « exploitation normale » (classeur blanc) doit être complétée et adaptée par les auteurs de projet (classeur rouge).

La Gestion des urgences sur les chantiers réalisation (tunnel et CIO) est élaborée par la DGT, les auteurs de projet, les DLT GC et BSA, sous surveillance du groupe réduit GUC. L'approbation de la Gestion des urgences sur les chantiers réalisation (tunnel et CIO) s'effectue selon le processus standard de l'OFROU.

Sécurité au travail et protection de la santé

L'entreprise mandatée (employeur) est responsable de la sécurité au travail (conformément à la loi sur l'assurance accident, LAA RS 832.20 art. 82) de ces employés que ce soit les entreprises, les planificateurs, les sous-traitants, les fournisseurs, etc. Les entreprises qui travaillent sur la route nationale doivent respecter les mêmes standards concernant la sécurité au travail que les unités territoriales. La mise en œuvre de la sécurité au travail et la protection de la santé par les entreprises mandatées doit être faite sur la base des standards de l'unité territoriale. Le SiBe-S, sécurité au travail de l'Unité territoriale IX a l'autorisation de donner des instructions pendant les travaux.

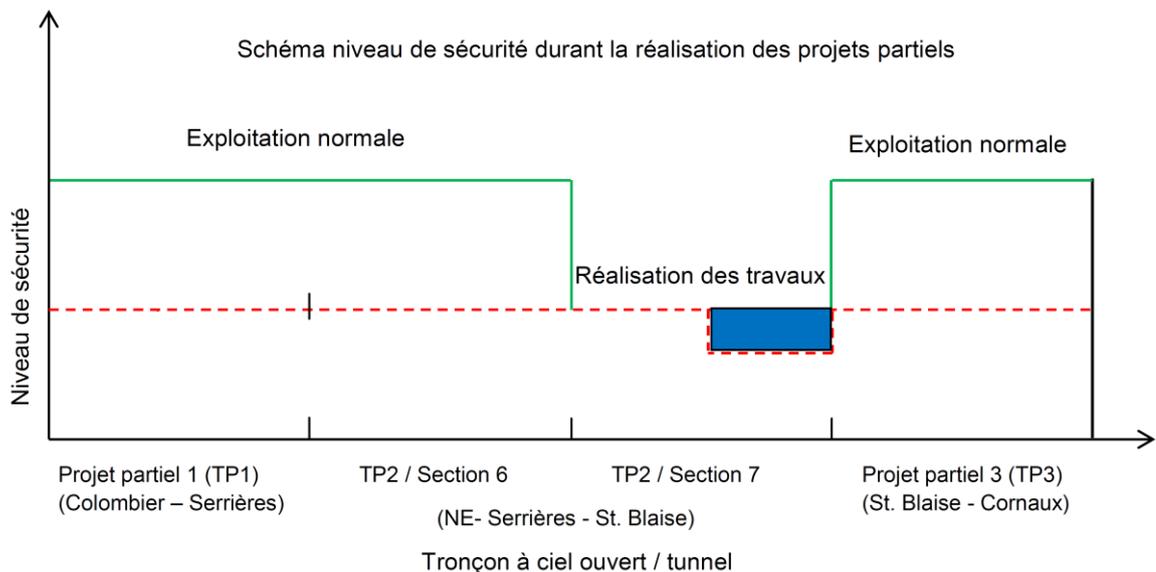
1.3 Définition du niveau de sécurité

Afin de maîtriser la sécurité opérationnelle de l'exploitation des routes nationales et les difficultés de la réalisation des travaux, une planification minutieuse du projet au niveau de la sécurité de tous les intervenants, de la gestion de trafic, de la signalisation et du marquage, ainsi que de la disponibilité de l'infrastructure de la route nationale (ouvrages et BSA) est nécessaire.

Selon le manuel technique T/U de l'OFROU, un rapport succinct selon OPAM doit être élaboré lors du MK.

Si ce rapport succinct contient des risques non acceptables, des mesures éventuelles, voire des VoMa, pour l'exécution des travaux sont à évaluer pour permettre la détermination du niveau de sécurité.

Schéma niveau de sécurité durant la réalisation des projets partiels



Légende :

--- Niveau de sécurité à l'ouverture de la N05 (1974 -1995)
resp. après la séparation des tubes (2015)

— Niveau de sécurité après remise en état N05 (2013 - 2019)

Mesures compensatoires

Le niveau de sécurité minimale du tronçon de la route nationale durant la réalisation des travaux ne doit jamais descendre en-dessous des exigences minimales pour l'exploitation de la N05 lors de réouverture de tunnels respectivement tronçons CIO. Si les travaux impliquent un niveau de sécurité inférieur, des mesures complémentaires doivent être mise en œuvre, afin d'atteindre le niveau de sécurité souhaité.